

PROGRAMME	FINANCEMENT TE 64	AUTRE	PARTICIPATION DE LA COMMUNE A L'INVESTISSEMENT (ou du bénéficiaire)	PLAFOND SUBVENTIONNABLE (HT)
Renforcements de réseaux basse tension	20%	FACE* 80%		
Extensions basse tension particuliers		FACE 80%	Bénéficiaire 20%	25 000 € souterrain 13 000 € aérien
Extensions lotissements communaux		TURPE* 40%	60%	
Extensions basse tension pour antennes de téléphonie		TURPE* 40%	Bénéficiaire 60%	
Extensions basse tension à vocation économique		FACE 80%	20%	30 000 € souterrain 18 000 € aérien
Extensions moyenne tension avec création de poste	20%	FACE 80%		30 000 € souterrain 18 000 € aérien
Enfouissements de réseaux basse tension en communes rurales		FACE 80%	20%	110 000 €
Enfouissements de réseaux basse tension en communes urbaines	40%	Enedis 40%	20%	120 000 €
Sécurisations de réseaux basse tension	20%	FACE 80%		60 000 €
Rénovation et Création d'éclairage public sécuritaire (programmes TE 64) : • Communes percevant directement l'accise • Communes ne percevant pas directement l'accise	20% 50%		80% 50%	30 000 €
Eclairage public neuf et aires de jeux			100%	
Génie civil communications électroniques		Opérateurs 100%		
Gros entretien de l'éclairage public : • Communes percevant directement l'accise • Communes ne percevant pas directement l'accise	20% 50%		80% 50%	3 000 € 5 000 €
Déplacement d'ouvrage d'éclairage public : • Communes percevant directement l'accise • Communes ne percevant pas directement l'accise	100%		100%	

*FACE : Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification

*TURPE : Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité